



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 6 mai 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Point de situation sur l'influenza aviaire en Dordogne – N°13

#### 1. État d'avancement de l'épizootie

**Au 6 mai 2022, 59 foyers sont confirmés**, soit 1 foyer supplémentaire par rapport au précédent point de situation du 2 mai.

Il est situé dans la commune de **La Chapelle-Aubareil**.

Ce nouveau foyer confirmé est situé dans les zones déjà impactées.

Compte tenu de l'apparition d'un nouveau foyer, les périmètres faisant l'objet de ces mesures ont évolués comme suit :

- **138 communes du département sont désormais en « zone de protection », soit 2 de moins que dans le précédent arrêté préfectoral du 2 mai 2022 ;**
- **464 communes du département sont en « zone réglementée supplémentaire », soit 29 communes supplémentaires depuis l'arrêté préfectoral du 2 mai 2022.**

Conformément aux mesures déjà prises, le dépeuplement des foyers confirmés et le dépeuplement préventif des élevages situés en zone de protection se poursuivent :

- **579 869 volailles ont été euthanasiées à ce jour.**
- **1582,88 tonnes ont été orientées vers l'équarrissage.**

A nouveau, il est instamment demandé à toutes personnes étrangères aux sites d'élevage de ne pas y pénétrer, ni de circuler aux abords, afin de ne pas contribuer à la diffusion de ce virus extrêmement volatile et pathogène pour toutes les espèces d'oiseaux.

